

Contribution du CAPE – Mars 2018

Une philosophie : Pour une Ecole attentive à chacun.e et à tous.tes, plus juste, plus efficace

Une démarche : Territoires et alliances éducatives

Un dispositif : Devoirs faits

UNE PHILOSOPHIE

Pour une Ecole attentive à chacun.e et à tous.tes, plus juste, plus efficace

La confiance, principe de base

Convaincus depuis toujours que notre pays a besoin d'une Ecole juste et efficace, d'une Ecole attentive à toutes et à tous, d'une Ecole ouverte sur son environnement, d'une Ecole coopérant avec les autres acteurs éducatifs, les associations complémentaires de l'enseignement public et les mouvements pédagogiques rassemblés au sein du CAPE situent depuis toujours leurs projets au cœur des **enjeux de cohésion sociale et territoriale, de démocratie et d'équité**. Nous agissons donc pour que l'Ecole, mais plus largement l'ensemble des espaces éducatifs, soient ces terrains fertiles de confiance, de vie collective, de pouvoir d'agir et de penser favorisant, par des pratiques émancipatrices, la construction d'une identité citoyenne. **Nos mouvements fondent leur action éducative sur le principe de la confiance en l'Autre**. C'est cette confiance, posée comme principe de base, qui permet à chacun d'oser, d'entreprendre, d'expérimenter, de se risquer dans des situations nouvelles car c'est dans les pratiques du quotidien, dans les des situations d'enseignement et d'apprentissages, que s'expérimente l'exercice éprouvé d'une citoyenneté agie.

Educabilité et pédagogie

Réussir cela suppose pour le CAPE de **réaffirmer deux convictions essentielles** pour la réussite de toute entreprise d'apprentissage : **tous les êtres humains sont éducatibles et l'Ecole doit permettre aux élèves d'exprimer toutes leurs potentialités**. Pour l'enseignant, être savant dans une discipline, être capable même de présenter parfaitement des connaissances ne saurait garantir que le savoir passe de l'esprit du « maître » à celui de l'élève. L'expérience nous montre qu'un enseignement réussi est celui qui s'entoure des conditions pour que ce processus s'accomplisse effectivement. S'il convient d'abord que les enseignants maîtrisent leur discipline, ils doivent maîtriser également d'autres compétences relevant de la pédagogie.

Médiateur entre l'ignorance qui enferme et les savoirs qui libèrent, l'Educateur (parent, enseignant, animateur,...) se doit de créer les conditions de la réussite, celles qui feront naître l'envie d'apprendre, celles qui permettront à chaque enfant, chaque jeune, de s'engager dans son propre projet d'apprentissage. Ainsi la pédagogie est-elle un savoir-faire indispensable pour engager les élèves qui sont confiés à l'école, aux espaces éducatifs des temps péri et extra scolaires, vers le savoir. **La pédagogie s'adosse à des connaissances scientifiques** : psychologie sociale et cognitive, sociologie,

sciences de l'éducation, histoire du système éducatif ; **elle suppose une éthique et une déontologie du métier dans la relation à l'autre qui « apprend » et une évaluation continue pour renouveler jour après jour son efficacité.** Enfin, elle suppose une vision politique pour ancrer le projet d'apprentissage de tous dans un projet de société démocratique et équitable.

Il ne s'agit pas moins en effet pour notre Ecole que de renouer avec ses ambitions fondatrices : **passer d'une Ecole centrée sur la fabrique des « meilleurs » à une Ecole qui donne à tous les enfants et les jeunes les moyens de se préparer à faire les choix personnels, professionnels et citoyens qui jalonnent toute vie humaine.** Il s'agit d'élever le plancher pour tous avant de se préoccuper d'élever le plafond pour quelques-uns.

Une Ecole au cœur des alliances éducatives locales

A l'heure où les moyens et les temps et les espaces pour s'informer et apprendre se sont multipliés, notamment avec les outils numériques, à l'heure de l'extension des responsabilités humaines présentes et à venir et de la cohabitation des générations et des cultures de plus en plus diverses, **l'Ecole doit trouver sa place singulière et exceptionnelle.** Son action sera d'autant plus pertinente qu'elle mettra en actes la **coopération de tous les éducateurs, enseignants, personnel d'éducation et animateurs des temps péri et extrascolaires.** Ainsi, mieux penser les articulations entre les temps éducatifs scolaires et non scolaires, faire interagir les contenus et espaces éducatifs dans le cadre d'une approche globale des temps de vie des enfants (PEDT), mieux inscrire l'Ecole de la République dans la diversité de ses territoires sont autant d'enjeux sur lesquels le CAPE s'est mobilisé et l'est encore.

Car c'est bien dans les dynamiques locales, dans des alliances éducatives renouvelées, que se construira l'articulation des actions pédagogiques conduites par les enseignants et des actions éducatives, sportives ou culturelles qui doivent, selon nous, faire précisément appel sous la responsabilité des collectivités territoriales, aux associations d'éducation populaire, celles dont la complémentarité au service public d'éducation est historiquement reconnue. C'est une condition fondamentale pour concourir au développement personnel de l'enfant et à un accès plus large à la culture, au sport, à des loisirs réellement éducatifs pour tous.

UNE DEMARCHE

Territoires et alliances éducatives

L'éducation, comme **construction de l'avenir commun** de notre société, est l'affaire de toutes et tous. L'action éducative s'inscrit dans un territoire de vie. Une politique éducative contribue au développement social, culturel, économique, environnemental d'un territoire. Excellente matrice pour penser le développement du territoire, elle intéresse donc une multiplicité d'acteurs : acteurs éducatifs et acteurs locaux au sens large.

Communauté éducative et gouvernance

La loi de juillet 2013 dite « loi de refondation de l'école de la République » donne une définition large de la communauté éducative : « Dans chaque école, collège ou lycée, la communauté éducative rassemble les élèves et tous ceux qui, dans l'établissement scolaire ou en relation avec lui, participent à l'accomplissement de ses missions.

Elle réunit les personnels des écoles et établissements, les parents d'élèves, les collectivités territoriales, les associations éducatives complémentaires de l'enseignement public ainsi que les acteurs institutionnels, économiques et sociaux, associés au service public de l'éducation.¹ »

Cette communauté éducative, dans le cadre national qui s'impose à tous, régulateur, incitateur, doit ouvrir et animer, au quotidien, des espaces de réflexions et de débats sur un territoire. **C'est essentiellement au niveau local que peuvent dialoguer les différents acteurs éducatifs, les représentants de l'État et des collectivités.** Ensemble, ils peuvent analyser les besoins éducatifs, sociaux et culturels des enfants et des adolescents et, à partir de ce travail conjoint, définir des priorités éducatives, puis les contenus et modes de mise en œuvre de l'action éducative. Identifier et partager des priorités d'action, mettre en œuvre ces actions, au plus près des populations, des citoyens, c'est là tout l'intérêt d'une territorialisation² de l'action publique, qui offre l'opportunité de prendre en compte les réalités sociales et les contextes locaux.

Toutefois, la gouvernance de l'action éducative ne peut pas se limiter à une articulation cohérente entre institutions. Elle doit également favoriser la coéducation, soit la participation de l'ensemble des co-éducateurs, membres de la communauté éducative.

Les familles et parents d'élèves, qui restent souvent cantonnés à des rôles prescrits. **Il s'agit de prendre en compte toutes les familles, quels que soient leurs milieux et origines sociales et culturelles, pour les réconcilier avec une École juste, ses pratiques, ses symboles et, *in fine*, ses acteurs.**

Dans la même logique, les associations partenaires de l'École sont davantage consultées, associées en tant que prestataires, alors qu'elles sont membres à part entière de la communauté éducative ainsi que la loi de refondation de l'École de la République le reconnaît. Il s'agit de **promouvoir des logiques de démocratie implicite et continue.** Les associations d'éducation populaire, en particulier, sont des espaces d'échanges de savoirs et savoir-faire qui permettent à chacun de partager des éléments de compréhension pour comprendre, décider et agir ensemble. Elles peuvent contribuer, sur les

¹ Article L111-3

² Le territoire pourra selon les situations recouvrir le quartier, la commune ou l'intercommunalité.

territoires, à animer des dynamiques offrant aux citoyens (bénévoles, volontaires), l'occasion de contribuer à l'ambition d'une éducation de qualité.

Enfin, développer une éducation démocratique et à la démocratie appelle à **renforcer les pratiques donnant une place effective aux enfants et aux adolescents dans les choix qui les concernent**. L'accès à une citoyenneté active et à une autonomie solidaire et responsable nécessite d'en faire l'expérience concrète dans tous les temps et espaces éducatifs, dès le plus jeune âge.

Territoire et projets éducatifs

Le décret de juin 2017 permettant le retour à une semaine scolaire de 4 jours n'a pas supprimé pour autant l'existence du projet éducatif territorial ; celui-ci doit toujours être élaboré et mis en œuvre lorsque les écoles fonctionnent durant 4 jours et demi. Il peut exister même si la semaine scolaire se bâtit sur 4 jours. En effet, la dynamique collective engagée à travers les projets éducatifs territoriaux n'est pas conditionnée à la durée du temps hebdomadaire scolaire. Le projet éducatif territorial est inscrit dans le Code de l'éducation.

Un bénéfice important, et parfois sous-estimé, de la réforme des temps éducatifs est la mise en œuvre par la quasi-totalité des communes, disposant d'une école publique, d'une réponse au caractère global de la question éducative via l'élaboration d'un projet éducatif à destination des enfants. Elles se sont dotées d'une stratégie éducative contribuant au bien-être des enfants et des adolescents et à leur émancipation.

Nombre de projets éducatifs territoriaux ne se contentent plus d'une réponse à une demande sociale de garde de la part des familles. Ils intègrent une reconnaissance de l'importance des temps périscolaires et de leur nécessaire articulation dans les parcours éducatifs des enfants. Pour autant, ils restent d'ambition variable, il s'agit donc aujourd'hui de concevoir et **mettre en vie des démarches au service d'un saut qualitatif**.

Coopération des espaces éducatifs et autonomie des établissements

Le projet éducatif territorial, levier pour une cohérence éducative, offre l'opportunité pour les espaces éducatifs des temps de loisirs de ne pas s'installer dans des logiques d'administration d'un dispositif, de recherche de catalogue d'activités. Au contraire, ancré dans le territoire, il permet **de faire émerger une conception partagée de l'éducation et de travailler sur le fond à définir et mettre en œuvre l'accès à des pratiques culturelles, artistiques, sportives et citoyennes diversifiées et de qualité**.

Le projet éducatif territorial permet enfin d'articuler projet d'école, projet d'établissement et projets des temps péri et extrascolaires pour tous les enfants et adolescents, sur tous les territoires. Il s'attache à faire lien entre les projets des différents espaces éducatifs, ceux l'École, des structures (centre de loisirs, école de musique, club sportif, accueil petite enfance, ...). Il ne se substitue pas à ceux-ci.

La définition d'un projet éducatif territorial favorise l'inscription des écoles et des établissements scolaires de ce territoire dans un projet coopératif porté par une dynamique solidaire. Il s'agit de **promouvoir et concrétiser un projet éducatif fédérateur** : un continuum éducatif concernant tous les élèves de la maternelle à la troisième, attentif à chaque enfant et adolescent, dans tous les temps de sa journée et tous les moments de ses apprentissages.

L'autonomie des équipes éducatives au sein de l'école ou du collège permet de mettre en actes une coordination autour de l'école du socle, adaptée aux problématiques des publics du territoire. Les apprentissages déclinés de manière différente suivant les cycles, les temps et les lieux éducatifs, s'appuient sur le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

UN DISPOSITIF

Devoirs faits

Aujourd'hui, les « devoirs scolaires » sont le plus souvent externalisés de la classe (à la maison ou dans différents espaces mis à disposition dans l'établissement, dans la commune). Mais il n'en a pas été toujours ainsi...

Enseigner est un acte qui prend du temps. Les thématiques à aborder sont toujours plus vastes, le temps de la classe est compté. Autrefois, l'enseignement s'inscrivait surtout dans une répétition qui se concluait par une mémorisation, souvent effectuée en « étude ». Aujourd'hui au collège et au lycée, le scénario habituel est le suivant : les élèves vont en cours pour prendre les informations transmises par les professeurs et repartent pour « faire leurs devoirs » chez eux, le plus souvent. **Ces devoirs ne sont plus exclusivement de la mémorisation mais incluent de plus en plus des exercices d'entraînement ou des « devoirs maison » qui font négliger la phase de mémorisation.** Interface entre le monde de l'école et le monde de la famille, l'univers des devoirs est un enjeu pour les parents qui y voient une porte d'entrée vers un lieu dont ils se sentent exclus. D'ailleurs certains, bien conscient du rôle stratégique des devoirs et de leurs effets dans l'avenir des jeunes investissent largement le terrain, contre dividende.

Quel est l'intérêt des devoirs ?

En 2010, P Rayou publie "Faire ses devoirs", qui étudie de près les pratiques du travail à la maison. " **Il ne semble pas que les devoirs soient utiles aux élèves qui ont le plus besoin de compléter des apprentissages** qui n'ont pas été convenablement mis en place pendant les séquences de cours. Beaucoup des élèves que nous avons vus, notamment dans des aides aux devoirs, s'acquittent très scrupuleusement de leur tâche, mais si leurs difficultés d'apprentissage au cœur de la classe, au milieu de leurs pairs, persistent, ils peuvent finir par penser qu'ils sont " nuls ". Ils se débarrassent alors de ce qui ne constitue plus qu'un pensum, voire ne font plus leur travail. Ce qui ne fait en effet que creuser les inégalités d'apprentissage ", explique-t-il.

Accompagner les élèves dans la réalisation de leurs devoirs, c'est un peu tenter de les mettre sur un pied d'égalité. Les solutions alors recherchées sont du côté de la réalisation de ces devoirs : trouver des espaces, des personnes aidantes... Mais la réflexion sur l'apprentissage dans la classe, le sens du travail personnel restent indispensables. D'ailleurs le socle commun de 2015 fait une part à cet apprentissage, dans le Domaine 2 intitulé « les méthodes et outils pour apprendre » (décret n° 2015-372 du 31-3-2015). « *Ce domaine a pour objectif de permettre à tous les élèves d'apprendre à apprendre, seuls ou collectivement, en classe ou en dehors, afin de réussir dans leurs études et, par la suite, se former tout au long de la vie. Les méthodes et outils pour apprendre doivent faire l'objet d'un apprentissage explicite en situation, dans tous les enseignements et espaces de la vie scolaire. » L'élève « doit savoir apprendre une leçon, (...) s'entraîner en choisissant les démarches adaptées aux objectifs d'apprentissage. ».*

Pour ce faire, il serait **nécessaire de mettre en place une conférence de consensus sur « l'externalisation des apprentissages et du travail personnel ».**

Le dispositif « devoirs faits », une solution proposée...

Mesure phare de Jean-Michel Blanquer, les Devoirs Faits ont été mis en place en novembre 2017, à la rentrée des vacances d'Automne. Ce dispositif consiste à permettre aux collégiens volontaires de faire leurs devoirs dans leur établissement et de bénéficier de l'aide d'enseignants, d'assistants d'éducation, de bénévoles d'associations et de jeunes volontaires en service civique. Il peut constituer la mise en œuvre concrète des « alliances éducatives ». Ces études surveillées, qui pourront donner lieu à une véritable aide aux devoirs, sont censées ramener un peu de justice sociale dans un système scolaire très inégalitaire.

Ce dispositif doit se poser la question « quels devoirs, pour faire quoi, avec quel public ». Les réponses des différents acteurs prendront en compte les spécificités de l'établissement, du territoire. Elles outilleront l'enfant pour qu'il apprenne en comprenant, en visant l'autonomie et l'implication dans les apprentissages. Elles éviteront de faire à sa place. Cela demande **une politique de formation des intervenants**, dès la formation initiale pour les enseignants, formation qui abordera du coup l'amont et l'aval de ce qu'on pourrait appeler d'ailleurs de façon plus exacte « le travail personnel de l'élève » (qui comprend devoirs, « leçons », recherches...). Cette réflexion autour du dispositif a toute sa place dans le conseil pédagogique ou le projet d'établissement.

La diversité des acteurs comme facteur de réussite

L'opérationnalisation des « devoirs faits » impose de penser la mixité des acteurs, qui relève de la politique de l'établissement et de la politique locale. **L'ouverture aux associations et aux bénévoles n'est pas toujours acceptée, néanmoins, elle représente une ouverture sociale intéressante, voire indispensable et à l'image de la société.** Enseignants et associations veilleront à compléter leurs savoir-faire. Les préconisations de juin 2016 autour du travail personnel de l'élève les y aideront. Cela implique aussi une formation solide pour les intervenants, qu'ils soient assistants pédagogiques, assistants d'éducation ou enseignants, intervenants associatifs et un cahier des charges précis pour ceux qui assurent cet accompagnement.

Le conseil pédagogique peut constituer un comité de pilotage, et missionner un de ses membres de l'accompagnement des pratiques, de la mutualisation ou de l'évaluation du dispositif. **La formation des acteurs sera l'un de moyens d'atteindre les objectifs fixés.**

Cette mise en œuvre nécessite aussi de penser les moyens matériels et humains à y consacrer, en particulier dans les zones peu desservies comme les zones rurales et au temps réservé au dispositif tant en quantité d'heures qu'aux moments de la journée.

L'évaluation pour la progression continue du dispositif

Une évaluation annuelle du dispositif « Devoirs faits » permettra d'effectuer les premiers réajustements en attendant les résultats d'une conférence de consensus qui pourrait concentrer ses travaux sur « l'externalisation des apprentissages et du travail personnel » pour resituer le dispositif « Devoirs faits » dans une histoire plus longue et dans le contexte de « apprendre au XXI^e siècle » où il s'agit aussi d'utiliser à bon escient les ressources du numérique, de développer la créativité, de favoriser la coopération, de développer l'esprit critique.

Une deuxième étape de mise en œuvre de devoirs faits est envisagée à la rentrée 2018 sur le premier degré. Ce dispositif devra être pensé différemment en élémentaire sous peine de participer à légitimer dès le plus jeune âge et malgré la circulaire de 1956, l'idée que les apprentissages sur le temps scolaire ne suffisent pas.